



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene

Avis de recrutement

L'Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene lance l'ouverture des concours dans les grades mentionnés ci-dessous.

- Pour les candidats résidants dans la wilaya d'Alger.

Grade	Concours sur titre	Conditions de participation	Spécialité exigée	Nombre de postes ouverts
Ingénieur d'état des laboratoires universitaires	Concours sur épreuves	Diplôme de Master, d'ingénieur d'état, ou un diplôme équivalent	- deux poste (02) : Sciences et Technologie Spécialité Télécommunications Filaires et sans Fil (01 poste) - Un poste (01) : (spécialité Génie Civil) - Trois postes (03) : Science de la Nature et de la Vie - Un poste (01) : Biochimie et Biotechnologie - Deux postes (02) : Microbiologie et Biologie - Un poste (01) : Sciences de la Terre et de l'Univers (spécialité Aménagement du Territoire)	06
Attaché des Laboratoires Universitaires	Concours sur épreuves	Diplôme de Licence	- Deux postes (02) : Sciences de la Terre et de l'Univers (spécialité Aménagement du Territoire)	02
Technicien Supérieur des Laboratoires Universitaires	Concours sur épreuves	Technicien Supérieur	- Deux postes (02) : Maintenance Audio-Visuel	02
Technicien supérieur en Informatique	Concours sur titre	- Diplôme des Études Universitaires Appliquées (DEUA) délivré par l'Université de la Formation continuée (UFC) en Informatique. - Diplôme de Technicien Supérieur en Informatique, ou aux réseaux et systèmes informatiques, ou en maintenance des équipements informatiques. - Diplôme de Programmeur Analyseur délivré par l'Entreprise Nationale des Systèmes Informatiques.	Informatique	04

Dossier à fournir :

- Demande manuscrite.
- Une copie de la carte nationale d'identité.
- Une copie du titre ou du diplôme exigé.
- Certificat de résidence.

- Concernant les candidats fonctionnaires : une demande d'autorisation de participation au concours, signée par l'employeur.
- Les candidats définitivement admis, doivent, avant leur désignation dans leurs grades ou postes, compléter leurs dossiers administratifs par tout autre document, notamment :

- Une copie du document justifiant la situation vis-à-vis au service national.

- Un extrait d'acte de naissance n°13.

- les certificats médicaux (médecine générale et phtisiologie).

- 02 photos d'identité.

- Fiche familiale pour les candidats mariés.

- **Concernant les candidats pour le concours sur titre :** (Pour le grade de Technicien Supérieur en Informatique) En plus des documents demandés précédemment, ils doivent compléter leurs dossiers par les pièces suivantes :

- Fiche de renseignement dûment remplie par le candidat.

- Les relevés de notes du cursus de formation.

- Les certificats de travail qui prouvent l'ancienneté professionnelle du candidat dans la spécialité, visés par la sécurité sociale concernant l'ancienneté acquise au secteur privés, s'il y a lieu.

- **Les critères de sélection :**

1. L'adéquation au profil de la formation du candidat avec les exigences du corps ou du grade ouvert au concours.
2. La formation complétant le diplôme exigé dans la même spécialité, le cas échéant.
3. L'expérience professionnelle acquise par le candidat dans le même poste ou dans un poste équivalent.
4. La date d'obtention du diplôme.
5. L'entretien avec le jury de sélection.

Moyens de recours :

Les candidats non retenus pour participer au concours peuvent introduire un recours devant Monsieur le Recteur de l'université.

- Les dossiers doivent être déposés dans un délai de quinze (15) jours de travail, à compter de la date de la première parution de cet avis de recrutement dans un journal national, chez :

La Sous-direction des Personnels et de la Formation
 Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene
 B.P 32 El-Alia 1611 Bab Ezzouar - Alger

Remarque : Les dossiers incomplets ou reçus hors des délais ne seront pas pris en considération.

- Les candidats aux concours sur épreuves doivent payer les frais de participation via le compte postal :

A l'agent comptable de l'USTHB n° 17-3200.